

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7299015301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7299015301>

Cette annonce a été mise en ligne le **28 juillet 2022** sur **Actu.fr - Action Republicaine**
Pour le département : **28 - EURE ET LOIR**



**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 19 mars 2019, Monsieur Martial Roland LASSEE, en son vivant Retraité, veuf de Madame Jacqueline Jeanne RAUEL, demeurant à FONTAINE-LA-GUYON (28190) 40 rue Charles Péguy. Né à ORLEANS (45000), le 13 juin 1940. Décédé à LE COUDRAY (28630) (FRANCE), le 25 février 2022 a institué plusieurs légataires universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sandra FENOLI-REBELLATO, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée "NOTRICUM" titulaire d'un Office Notarial à CHARTRES, 17-19 place des Halles, le 20 mai 2022, et le contrôle de la saisine des légataires a été constaté aux termes d'un acte reçu par Maître Damien CIERPISZ, le 19 juillet 2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Une copie authentique de chacun de ces actes

En partenariat avec

accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe du Tribunal judiciaire de CHARTRES, qui en a accusé réception le 21 juillet 2022.

Dans le mois suivant la réception de la copie authentique de ces actes et de la copie du testament par le Greffe du Tribunal judiciaire de CHARTRES, l'opposition à l'exercice par les légataires de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Damien CIERPISZ, notaire à CHARTRES 17-19 Place des Halles, référence CRPCEN : 28096.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

